

## A L'AGENDA DU CIDFF

### 04 avril 2013

Assemblée Générale du CIDFF à 18h au siège,  
9, rue René Basset - LUNEVILLE

### 18 et 19 avril 2013.

Forum « En avant l'égalité...Métiers de filles ? Métiers de  
garçons ? »

Au Salon des Halles - LUNEVILLE

## ZOOM SUR...

### Les animations sur le thème : Homme /femme sortir des stéréotypes.

Ces animations proposées par le CIDFF ont pour finalité  
de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.  
Concrètement, il s'agira de :

- Combattre les stéréotypes.
- Aider les élèves à se construire en tant  
qu'individus et ne plus rester cantonnés aux  
activités censées être dévolues à leur sexe.

### Déroulement :

Ces animations se déroulent dans différents collèges du  
Pays Lunévillois et s'adressent à des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Après une introduction au cours de laquelle le CIDFF s'est  
présenté, a expliqué le thème et posé le cadre, les élèves  
sont invités à participer à **un jeu** sur les qualités et les  
défauts attribués aux hommes et aux femmes ainsi que  
sur les métiers qu'ils sont supposés exercer  
conformément à leur sexe.

S'ensuit un débat sur le thème : Qu'est-ce-qu'un  
homme ? une femme ?, qu'est-ce qui les caractérise, les  
différencie ?

**Projection d'un film** réalisé par Philippe Thomine sur le  
thème :

Homme/femme : sortir des stéréotypes.

Quelques pistes de réflexion :

Comportements différents face à un bébé fille et un bébé  
garçon.

L'influence du culturel sur la construction du genre.

Détermination sexuelle biologique.

Attributs vestimentaires au travers des époques.

Gouvernement français paritaire avec des femmes à des  
postes importants.

Conclusion.

## ACTUALITE

### Forum « En avant l'égalité ... Métiers de filles ? De garçons ? »

Ce forum aura lieu le jeudi 18 et vendredi 19 avril 2013, au  
Salon des Halles, Place Léopold à Lunéville.

Ce projet trouve son origine dans un constat regrettable :

En matière de choix d'études et de métiers, les idées reçues à  
combattre sont encore nombreuses.

L'environnement social, l'éducation familiale et le système  
scolaire conditionnent les enfants dès le plus jeune âge dans  
l'assimilation des rôles stéréotypés d'homme ou de femme.

Or, malgré une meilleure réussite à l'école, les filles  
persistent à restreindre leur choix de métier et renoncent  
souvent à développer leur véritable potentiel.

Ce comportement a pour conséquence de les détourner des  
branches professionnelles porteuses d'emploi.

Fort de ce constat et de la volonté affichée par le  
Gouvernement de faire de 2013 l'année de mobilisation pour  
« l'égalité entre les filles et les garçons à l'école », le CIDFF a  
décidé de mettre en place une action concrète en y associant  
l'ensemble des acteurs associatifs et éducatifs.

Ce forum a pour but de faire prendre conscience :

- Des inégalités hommes-femmes dans le domaine  
professionnel.
- De faire évoluer les représentations sexuées  
attachées à certaines professions.
- De faire découvrir une grande diversité des métiers,  
de sorte que les filles ne limitent plus leur choix à  
des métiers traditionnellement féminins.

### Programme du forum :

Afin de démontrer que « le choix du métier n'est pas une  
question de sexe », le CIDFF a décidé de faire intervenir un  
duo de professionnels homme-femme par domaine  
d'activité.

Sur ces deux journées, **plus de cinq cents collégiens sont  
attendus.**

**De nombreux professionnels** viendront parler de leur métier,  
de leur parcours, des modalités et des conditions de leur  
travail.

**Le pôle emploi, la Mission Locale du Lunévillois et le CIO de  
Lunéville** seront partenaires de cette journée.

**Le CIDFF** tiendra un stand sur la question de l'égalité entre les  
sexes.

Le jeudi soir à partir de 16h et le vendredi après-midi, le  
forum ouvrira ses portes à un public élargi.

**Diverses conférences thématiques et animations** seront  
proposées.

**Un pot officiel** aura lieu le jeudi 18 avril vers 17h30.

Nous remercions tous nos partenaires et soutiens financiers  
qui ont permis la réalisation de ce forum.

## RUBRIQUES NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Yann, le petit garçon d'Yvonne Le Tual, notre éducatrice spécialisée. Félicitations aux parents.

### VOS DROITS

#### **L'Assemblée nationale a notamment adopté le principe de l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe**

Après de très longues journées de discussion en séance publique, le mardi 12 février dernier, l'Assemblée nationale a par un vote solennel adopté le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Contrairement à ce que son intitulé laisse penser, la rédaction actuelle de ce texte ne se limite pas à poser le principe selon lequel le mariage pourrait être contracté par deux personnes majeures peu importe qu'elles soient ou non de sexe différent ; celui-ci étant prévu au premier article de ce projet de loi.

D'autres dispositions sont également concernées par cette réforme. Certains changements devraient ainsi intervenir dans un souci de cohérence parce qu'ils constituent la conséquence logique de cette évolution législative.

Mais ce n'est pas tout. Les différents articles validés par la représentation nationale entraînent également des modifications de la loi sur certains autres points. Il y a tout d'abord ce qui n'est pas clairement dit dans l'intitulé mais que tout le monde peut savoir, les médias s'en étant notamment massivement fait l'écho ; à savoir, le droit pour les couples de même sexe d'avoir recours à la filiation adoptive.

Mais le texte voté par les députés contient aussi des dispositions qui, bien que médiatiquement moins intéressantes, méritent sans doute d'être soulignées.

A ce titre, on citera une évolution relative à la dévolution du nom de famille qui devrait avoir pour principal effet de faire tomber, en l'absence d'entente entre les parents, la primauté accordée au nom du père.

De plus, un amendement rédigé par le rapporteur du projet de loi vise à permettre, de manière spécifique et dans le seul intérêt de l'enfant, le maintien des relations personnelles de ce dernier avec son parent « social » en cas de séparation du couple. Il est tout de même permis de s'interroger sur la plus value que pourrait apporter cette disposition au regard de la possibilité déjà existante pour le juge aux affaires familiales de fixer les modalités du maintien des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

Autre petit point qui, si le texte était adopté en l'état, devrait évoluer : l'article L211-1 du code de l'action sociale et des familles. Celui-ci fixant les caractères que doivent remplir les associations familiales ; leur permettant ainsi d'adhérer à l'UNAF. L'Assemblée nationale envisage à ce sujet d'y intégrer les partenaires de PACS et les couples homosexuels ayant des enfants à charge. Une petite révolution de l'institution familiale à venir ?

A titre beaucoup plus accessoire, on notera que les députés ont aussi prévu de faire figurer dans la loi ce qui est souvent aujourd'hui toléré par l'officier d'état civil. Que la célébration du mariage puisse avoir lieu dans la commune où réside(nt) le ou les parents d'un des futurs époux.

Mais actuellement, le texte est entre les mains des sénateurs qui vont l'étudier à partir du mois d'avril. En attendant, la commission des lois poursuit les nombreuses auditions des différentes personnes compétentes sur le sujet. Et, si on se fie aux premiers échos, il semble que les parlementaires du palais du Luxembourg n'adopteront sans doute pas la copie conforme de la version votée le 12 février dernier. Ce qui entraînera une nouvelle intervention de l'assemblée et sûrement la réunion d'une commission mixte paritaire sans oublier une probable saisie du Conseil constitutionnel. Le chemin est donc encore long avant que la loi « ouvrant le mariage aux couples de même sexe » ne soit promulguée et que ses dispositions n'entrent en vigueur.